ESTIMATES

Law Commission of Canada

2002-2003
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before 1 March.

Part III – Departmental Expenditure Plans which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are tabled in the spring and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

© Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented by
the Minister of Public Works and Government Services, 2002

Available in Canada through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing (PWGSC)
Ottawa, Canada K1A 0S9

Telephone: 1-800-635-7943
Internet site: http://publications.pwgsc.gc.ca

Catalogue No. BT31-2/2003-III-106

ISBN 0-660-61815-X

102-05090/

Law Commission of Canada

2002 – 2003
Estimates

Report on Plans and Priorities

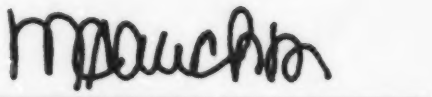

Martin Cauchon
Minister of Justice

Table of Contents

Messages
- President's Message 1
- Management Representation 4

Raison d'être
- Mission 5
- Strategic Outcome 5
- Strategic Objectives 5

Plans and Priorities
- Rationale 6
- Challenges and Risks 6
- Planned Results 7
- Partnerships 12
- Monitoring 12
- Total Planned Spending 13

Organisation 14

Annexes
- Net Cost of Program 16
- Statute Administered by the Law Commission of Canada 16
- Contacts for Further Information 16

Messages

President's Message

I am pleased to present the fifth Law Commission of Canada Report on Plans and Priorities. The mandate of the Law Commission is to provide advice to Parliament for sound law reform. It is charged with the task of questioning the fundamental aspects of our legal system, of creating new concepts of law and stimulating debate about law and its role in our society.

Proposing reforms that will meet the needs of Canadian society in the years to come requires moving beyond the traditional legal categorisations and asking fundamental questions about law. It also demands an appreciation of the complex dynamic relationships that affect the way law is lived and experienced in Canada.

Over the past five years, the Commission has developed a research agenda that encourages multidisciplinary approaches to law reform and values the contribution of a variety of voices to the enterprise of developing a just legal system. Its research agenda is organised around relationships - personal, social, economic and governance relationships - as opposed to traditional legal categories in order to broaden the scope of the inquiry and allow for more fundamental questions to be asked. For example, the question is not only whether the criminal law is well-adapted to the current social reality but also whether criminal law is the most appropriate response to a social issue, and whether other mechanisms could better help Canadian society in the years to come.

To pursue this mandate, anchored in innovative thinking about law and law reform, the Commission must act as a conduit between the experiences of Canadians and their aspirations for justice, the concerns of decision-makers and the world of ideas about law reform. It is only through this dynamic exchange between citizens, decision-makers and academics that sound law reform may emerge. This is the unique contribution that an independent agency such as the Commission can make: it can engage Canadians in a reflection about new ideas on law and justice.

Responding to Canadians' aspirations for justice

During the year 2002-2003, the Commission will continue its commitment to engaging Canadians in the renewal of law. This commitment translates into creating meaningful opportunities for the general public to debate about law.

The Commission organises community forums to discuss social and legal issues. It regularly participates in conferences across Canada, not only to present its own research findings but also to gain a better understanding of the needs and aspirations of the

Canadian public. We encourage those who conduct research for the Commission to communicate their findings and engage with the public. We work to foster closer links between the public and the research community and, ultimately, a more informed debate on law reform issues.

Other strategies include:

- organising a high school essay contest on a legal theme;
- engaging the media and the artistic community in speaking about law and justice;
- producing videos and documents that are accessible to a variety of audiences;
- organising on-line discussions;
- maintaining an easily accessible and interactive website, and,
- organising conferences to attract academics, policy-makers and practitioners from around the world.

Understanding the concerns of decision-makers

To be effective, the Commission must understand the obstacles to change. At times, change is resisted because reforms fail to address the way in which a problem has been defined by decision-makers, in government and elsewhere. The Commission has a role to play in engaging decision-makers to re-imagine the contours of problems in light of current research and ideas.

The Commission has sought to make its findings and work accessible to decision-makers. It continues to participate in policy networks throughout Canada and actively engages the agents of the system to reflect on the implications of the work of the Commission.

Linking with the world of ideas

The Commission has a critical role to play in capturing the best ideas about law and law reform and assessing whether these ideas can respond to the shortcomings of the system or its anticipated problems.

To keep abreast of developments in social sciences and in law, the Commission has developed national and international networks of researchers and community-based organisations to assist in its work. It has fostered the use of study panels that bring together different disciplines, as well as civil law and common law expertise. It is only by examining from different angles how injustices can occur and how they can be corrected that we can propose meaningful law reforms.

The Commission has also assumed a leadership role in developing creative partnerships with academic institutions, public policy research organisations, and community groups. They insure a constant access to new ideas and innovative research methods.

Ultimately, the Law Commission seeks to be a catalyst for the renewal of law to ensure that it meets the current and future needs of Canadian society. It proposes changes that reflect the best research available, that respond to the concerns of decision-makers and that will continue to reflect the aspirations of a society committed to justice.

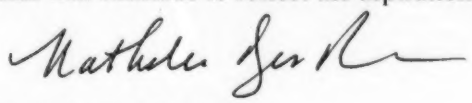

Nathalie Des Rosiers
President

Management Representation

Report on Plans and Priorities 2002–2003

I submit, for tabling in Parliament, the 2002–2003 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Law Commission of Canada.

To the best of my knowledge the information:

- Accurately portrays the Commission's mandate, priorities, strategies and planned results of the organisation.
- Is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities.*
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: _____

Date: _____

Raison d'être

Mission

The raison d'être of the Law Commission of Canada is best expressed in its mission statement, which is:

> **To engage Canadians in the renewal of the law to ensure that it is relevant, responsive, effective, equally accessible to all, and just.**

Strategic Outcome

The strategic outcome of the Commission is independent advice on improving, modernising and reforming Canadian laws, legal institutions and procedures to ensure that they are aligned with the changing needs of Canadian individuals and society.

Strategic Objectives

The Commission is directed under Section 3 of the *Law Commission of Canada Act* to focus on four orientations:

- ***New Concepts of Law:*** The Commission is to work toward the development of new concepts of law and new approaches to law.
- ***Efficiency and Accessibility:*** The Commission is to consider measures to make the legal system more efficient, economical and accessible.
- ***Stimulating Critical Debate:*** The Commission is charged with stimulating critical debate about law and how it operates in Canadian society. It is encouraged to forge productive networks with academic and other communities to ensure cooperation and coordination in law reform initiatives.
- ***Eliminating Obsolescence and Anomalies:*** The Commission is to work toward the elimination of obsolescence and anomalies in the current law.

Plans and Priorities

Rationale

The framework for the Commission's research over the planning period comprises four broad themes: personal relationships, governance relationships, economic relationships and social relationships.

Framing its agenda through a focus on relationships rather than legal categories underscores the role of law in structuring and shaping human interaction in modern society. The relationships themselves, and not specific legal rules, are the point of departure for the inquiry. The chosen relationships will be examined not as passive reflections of legal concepts, but as dynamic social forces.

This thematic orientation around various types of relationships highlights the Commission's commitment to seeking new concepts of law and new approaches to law reform. The Commission has also endeavoured to examine a specific question: "What is a Crime?" through the prism of the four relationships in order to bring together and build on the insights of all four relationships themes.

Challenges and Risks

Expectations for law reform are broad, varied and sometimes contradictory. A key challenge for the Commission is therefore to identify those areas where its contribution can be both timely and instrumental in bringing about changes in the way the law is perceived, conceived and administered.

Canadians want their law to embody justice, and their legal system to support this ideal. They expect legal institutions to be accessible and accountable. They want the law to respect and promote the values of their democratic political tradition. All these aspirations occur at a time where there are profound transformations - technological, economic and social - in the Canadian society. Law must be responsive to the emerging needs of society. The proper identification of trends in social and economic transformations represents a challenge for law reformers.

In addition, the complexity of the transformations that affect our society socially and economically suggests that simplistic legal solutions will never be sufficient. The need to engage a multitude of actors in social change also presents another challenge.

Planned Results

Personal Relationships

Canadian law now rests on assumptions about how people organise their private lives and how they relate to their partners, parents, children and others with whom they share a close relationship. These assumptions are frequently out of touch with the facts. As a result, some legal policies derived from them are obsolete and counter-productive.

Since its beginning, the Commission has launched a number of studies that look closely at different relationships of dependence and interdependence. The objective is to understand how the law imagines and constructs these relationships and how it may, in consequence, palliate or exacerbate power imbalances that can lead to abuse and exploitation.

Older Adults

Work on close personal adult relationships having been completed with the presentation of a report to Parliament, the Commission's attention to personal relationships will now turn to those of older adults.

Questions of interest to the Commission in exploring these relationships include the following: Why is the law more interventionist or intrusive in dealing with relationships that involve older adults? Are there other ways for the law to respond, which could give older adults more power to shape their relationships according to their particular needs or desires?

The Commission has identified a number of ways that the law, directly or indirectly, has a negative impact on seniors' close personal relationships. The Commission hypothesises that these effects may be symptomatic of the divide that exists between the reality of seniors' relationships and how others perceive them. The law seems sometimes to be paternalistic, sometimes discriminatory, sometimes arbitrary and sometimes indiscriminate toward older adults and their relationships.

The Law Commission seeks to identify and propose more responsive and effective ways for the law to support older adults and their personal relationships.

Work in this area will be conducted in partnership with other organisations. Firstly, the Commission will contribute to the British Columbia Law Institute's research project on "legal issues affecting seniors". Secondly, the Commission will be participating in the Canadian Policy Research Networks' project on "intergenerational relationships". Finally, based on these projects and its own research and consultations, the Commission will produce a Discussion Paper that will invite Canadians to reflect on these issues.

Social Relationships

Under its social relationships theme, the Commission is exploring the concepts of security and conflict. Harmonious and healthy social relationships are built upon trust, interdependence and respect. But this is not the only way that everyday human interaction can be viewed. Disagreement and conflict are inevitable products of everyday life.

In the past, law relied heavily on public institutions such as the criminal justice system and the public police to resolve conflict and ensure security. Increasingly, however, Canadians are relying on more informal methods of conflict resolution and on private institutions to ensure their security. The objective of the Commission's research is to explore the impact that these arrangements have on the lives of Canadians.

Order and Security

One of the hallmarks of liberal democracies has been the idea that government is responsible for the provision of security. This has been achieved by the creation of state-controlled police forces. Over the past two decades, however, there has been a gradual decoupling of policing and the state. The state remains a significant player in the delivery and regulation of policing, but it is no longer the only actor involved in offering guarantees of security to citizens. There is now a range of private policing organisations that include, for example, private security firms, insurance companies, forensic accountants, and private in-house corporate security. These private policing agencies have moved beyond simply protecting private property. They are actively engaged in order maintenance, as well as the investigation and prevention of crime in public spaces.

If policing is delivered through a network of public and private actors, what are the implications for issues of fundamental justice? How can it be ensured that these networks of policing will respect democratic values or justice and equality? Will the conception that policing must be answerable to law, impartial, and work within a culture of independence have to change? How should it change?

Following publication of a discussion paper in the spring 2002, the Commission will embark on a series of activities to engage Canadians in a discussion of the implications of the changes in policing on their lives. Various public forums will be held this fiscal year culminating in an international conference to be held in Montreal in February 2003. The Commission hopes to then be in a position to prepare a report to Parliament.

Transformative Justice

The limits of the criminal and the civil justice models in responding to conflict have been well documented. In criminal justice, efforts have been devoted to finding alternatives to punishment and incarceration as a way of rehabilitating offenders, responding to the needs of victims and supporting communities. On the civil side, there has also been a movement to find alternatives to courts to resolve disputes in contracts, property claims, and family law, among others.

Restorative justice in the criminal law and alternative dispute resolution in the civil law are closely connected. They both attempt to trace a new understanding of how we might imagine the processes by which conflicts are named and framed, the assumptions about who is properly a party to a dispute, and what the optimal remedial outcomes might be.

Over the past few years, the Commission has been consulting with Canadians about their perceptions of the justice system and the possibility that the principles and practices of restorative justice may provide a better framework for responding to disputes, both in a criminal and a civil context.

The Commission's discussion paper *From Restorative Justice to Transformative Justice* was circulated widely among Canadians. Following the release of its discussion paper, the Commission produced a video called *Communities and the Challenge of Conflict: New Perspectives on Restorative Justice.* This video explored the role of community in the conflict resolution process. The Commission has also funded a number of other projects that have examined dispute resolution in a criminal and a civil context.

The Commission will hold a public forum on restorative justice in the criminal context with a view to further explore the hopes and fears of citizens in particular areas of Canada with respect to restorative justice. It will then be in a position to consolidate its research and consultations to publish a report for Parliament in the next fiscal year.

Economic Relationships

Many of today's most important relationships can be cast as economic relationships, involving the recognition, allocation and distribution of resources. The general intent of the Commission is to explore how best to structure law to enhance economic strength while protecting fundamental social values.

Various changes in patterns of trade, consumption, education and work pose policy challenges because of the dislocation of employment, families and communities that they cause. Understanding market activities as relational will help establish how law should best respond to the social disruptions caused by economic transitions.

Security Interests

The transformation of the economy from one of land and equity to one of knowledge and information creates significant challenges to the legal infrastructure, to its security regime among others. Access to investment is difficult for enterprises that hold mostly intellectual property assets. This problem may stem from the uncertainty in the law relating to registration of federal security interests on these assets. It may also stem from the culture of traditional lenders and valuation problems.

Focusing on the intellectual property regime, the Commission developed an issues paper on how uncertainty in the legal regime regarding security interests affects investment. It

also hosted an international conference on the topic in November 2001 with the Richard Ivey School of Business and the Faculty of Law of the University of Western Ontario. This research initiative on security interests is conducted in the context of the Commercial Law Strategy of the Uniform Law Conference of Canada.

In the Fall 2002, the Commission plans to issue a report outlining some practical improvements that could be made to facilitate access to investment for information-based enterprises. It is expected that attention will be given to proposing solutions that go beyond legislative reforms and include training, information and sensitisation as well as practical solutions such as communications between the different provincial registries.

Work and Security

Economic security is most often equated with work, and work is most often equated solely with one's position in the labour market. However, work encompasses more than just paid employment, and it does not always lead to economic security. The Commission is undertaking a project to explore the ways in which the law enables people to achieve economic security, or impedes their ability to do so. It is interested in exploring the economic relationships that arise from work in a broad sense.

The law plays a significant role in determining what kinds of work are recognised, valued and rewarded, and equally, what kinds are devalued, ignored or prohibited. The Commission will examine whether law recognises a sufficiently broad range of work, and whether it provides adequate and appropriate support to promote the economic security of all those who engage in work, broadly defined.

In 2002-2003, the Commission will complete its research exploring these issues and will convene a study panel of experts and stakeholders to guide its work in preparation for a discussion paper and public consultations in the next financial year.

Governance Relationships

The aim of the governance relationships theme is to examine ways to enhance the capacity of citizens to participate meaningfully in the processes of public institutions. Canadians are disengaging from these institutions and are more sceptical about their responsiveness. In its investigation of what kinds and forms of law best meet the notion of citizenship and citizen capacity that underlies a liberal-democratic state, the Commission is studying decision-making and institutions, both public and private, and exploring processes for effective governance in a framework of openness and accountability.

Electoral reform

As part of its research on governance relationships, the Commission has undertaken an examination of the electoral system in Canada, in an attempt to better understand this component of Canada's political system and its effects on other aspects of governance. Is

the current electoral system adequate or does it require amendments? Is the design of our current system best suited to political realities in this country? Does it facilitate participation in public life or impede it? What are citizens' expectations of a voting system? Will changing the voting system alleviate the growing public discontent with government institutions?

The Commission intends to encourage public dialogue on these issues in a variety of ways. It will disseminate a discussion paper on the issue, and create different opportunities for citizens to voice their opinions about the values they want to see represented in their electoral system.

Fiduciary Responsibilities

Relationships between communities raise important questions of governance. Are the mechanisms, legal and political that now frame the relationships, adequate? Do they empower citizens? Do they ensure meaningful representation? Do they allow for healthy relationships and discussion?

Since its inception, the Commission has supported research in this area, particularly in the Aboriginal context. It has published a report on urban Aboriginal governance and *Speaking Truth to Power*, a collection of essays on the treaty-making process. A third publication on the fiduciary responsibilities of the governments toward the Aboriginal communities will be added in 2002. The implications of this study will be the subject of further work done in partnership with the Indigenous Bar Association.

What is a Crime?

In addition to the four thematic areas that form the Commission's strategic agenda, work has begun on a question that relates to all four. The objective is to identify why certain behaviours are conceptualised as a crime and the impact of such a conceptualisation on personal, social, economic and governance relationships, with a view to exploring the range of governmental alternatives in regulating undesirable conduct. The Commission has identified "What is a Crime?" as the theme for the 2002 Legal Dimensions Competition. Six scholars from different disciplines will examine the question in a particular area. Their work will be published through a partnership with UBC Press and les Presses de l'Université Laval. As a way of engaging younger constituencies, a high school essay contest on "What is a Crime?" has also been launched and the results of the competition will be announced in 2002.

Finally, the Commission is planning to issue a discussion paper within the next financial year to generate public, academic and governmental reflection on the issue.

Partnerships

As evidenced throughout the preceding section, the Commission works in partnership with as many organisations as possible.

A multi-year agreement has been established with the Canadian Association of Law Teachers, the Law and Society Association and the Canadian Council of Law Deans to hold an annual *Legal Dimensions* competition for the writing of scholarly papers on a topic related to the Commission's research program.

Similarly, an annual competition on *Relationships in Transition* is held in association with the Social Sciences and Humanities Research Council inviting researchers from all disciplines to contribute to the evolution of law. Both organisations also cooperate in hiring scholars in virtual residence who work on Commission projects on secondment from their home employers.

This year, joint research will be undertaken with the British Columbia Law Institute on issues affecting older adults, and with the Canadian Policy Research Networks on intergenerational relationships. The Commission's co-operation with the Commercial Law Strategy of the Uniform Law Conference of Canada will continue.

The Commission also works closely with a number of community and volunteer organisations. Examples include Fair Vote Canada, assisting with the research and consultations on electoral reform and the Indigenous Bar Association with respect to the issue of fiduciary responsibilities. Governmental departments are also consulted and involved in the work of the Commission, such as Elections Canada in the context of electoral reform or the Ministry of the Solicitor General in the organisation of the international conference on order and security.

In addition, the Commission has developed several publishing partnerships with various editors for the publication and dissemination of the research that it sponsors, among them, Les Presses de l'Université Laval, UBC Press, les Presses de l'Université d'Ottawa, University of Toronto Press, and Carswell.

The Commission will continue to actively seek new partnerships to enrich its work and allow it to play an effective role in law reform in Canada.

Monitoring

The Commission also seeks to monitor the impact that its work is having on the development of law and legal initiatives. In that context, it has done follow-up work on the Report *Restoring Dignity: Responding to Institutional Abuse in Canada*, which was published in 2000. It is able to document how several recommendations of the report

were adopted in other countries and how the Report has been received and considered by a variety of constituencies.

In addition, the Commission has put in place mechanisms to ensure that it continues to be responsive to the law reform needs of Canadians: it maintains a dialogue with different constituencies that make suggestions for future work. It also participates into international networks of law reform to keep abreast of developments in law reform around the world.

Commission Planned Spending

(thousands of dollars)	Forecast Spending 2001–2002*	**Planned Spending 2002–2003**	Planned Spending 2003–2004	Planned Spending 2004–2005
Budgetary Main Estimates (gross)	3,018.0	**3,076.0**	3,076.0	3,076.0
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	–	–	–	–
Less: Respendable revenue	–	–	–	–
Total Main Estimates	3,018.0	**3,076.0**	3,076.0	3,076.0
Adjustments **	188.0	–	–	–
Net Planned Spending	3,206.0	**3,076.0**	3,076.0	3,076.0
Less: Non-respendable Revenue	–	–	–	–
Plus: Cost of services received without charges	122.6	**126.0**	126.0	126.0
Net Cost of Program	3,328.6	**3,202.0**	3,202.0	3,202.0

Full Time Equivalents	10	**11**	11	11

* Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.
** Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Main Estimates and are to include Budget initiatives, Supplementary Estimates, etc.

Organisation

Mandate

The mandate of the Law Commission of Canada is derived from the *Law Commission of Canada Act,* which came into force in late April 1997. The legal mandate of the Commission is "to study and keep under systematic review, in a manner that reflects the concepts and institutions of the common law and civil law systems, the law of Canada and its effects."

Organisation Chart

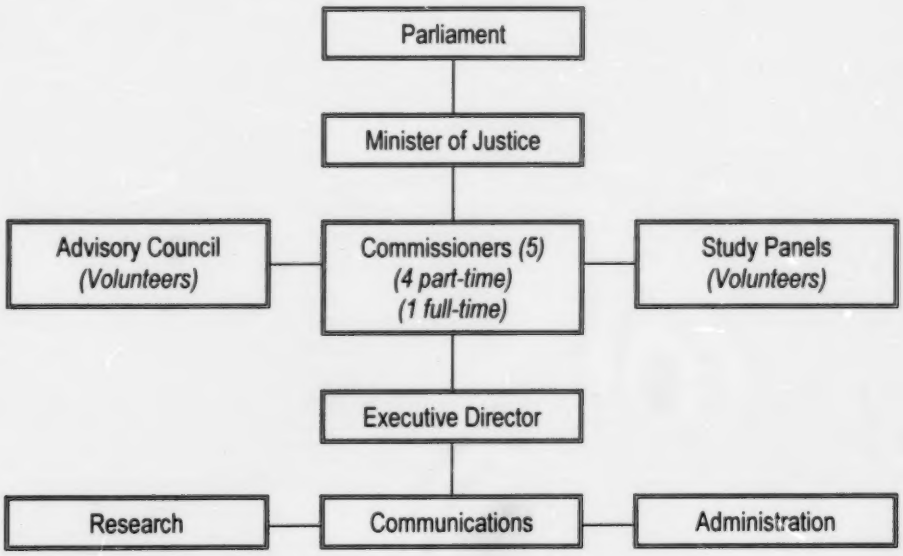

The Law Commission is a departmental corporation, accountable to Parliament through the Minister of Justice. The Governor in Council appoints the President and four part-time Commissioners on the recommendation of the Minister for terms not exceeding five years. The Commission is supported by a small Secretariat headed by an Executive Director.

The Commission has appointed an Advisory Council comprising 23 volunteer individuals, reflecting Canada's socio-economic and cultural diversity, and represent a broad range of disciplines. The Council provides input and advice on strategic direction, the Commission's long-term research program, performance review and other relevant matters.

Study panels are appointed as needed to provide advice on specific research projects. Each panel, headed by a Commissioner, comprises volunteer experts from multiple disciplines and members of affected communities. To support the study panels, research contracts are given to recognised experts in the private sector and academia.

Business Line Description

The Law Commission of Canada fulfils its mandate through the promotion of relevant research that directly engages Canadians in the renewal of the law. The Commission develops and conducts research programs to further the understanding of the role law can and should play in Canadian society.

The Commission uses a variety of formats to consult within the legal community and with Canadians at large. Aside from the publication and distribution of reports, the Commission takes advantage of other media and fora, including electronic dissemination of studies, the sponsorship of conferences and seminars, press conferences, and town hall meetings.

The results of the Commission's research and consultations are summarised in public discussion papers announcing its findings and proposals, which are disseminated widely. On occasion, these may be formulated into recommendations to Parliament and other decision-makers.

Annexes

Table 7: Net Cost of Program for 2002-2003

(thousands of dollars)	Total
Net Planned Spending	**3,076.0**
Plus : Costs of services received without charges:	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	**65.6**
Contributions covering employer's share of employees' insurance premium and expenditures paid by TBS	**60.4**
	126.0
2002–2003 Net Cost of Program	**3,202.0**

Statute Administered by the Law Commission of Canada

Law Commission of Canada Act (S.C., 1996, c. 9)

Contacts for Further Information

Law Commission of Canada
11th Floor, Trebla Building
473 Albert Street
Ottawa, ON
K1A 0H8

Telephone: (613) 946-8980
Fax: (613) 946-8988
e-mail: info@lcc.gc.ca
Web site: www.lcc.gc.ca

BUDGET DES DÉPENSES

Commission du droit du Canada

Budget des dépenses
2002-2003

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents sont déposés au printemps, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2002

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : http://publications.tpsgc.gc.ca

No. de catalogue BT31-2/2003-III-106

ISBN 0-660-61815-X

Commission du droit du Canada

Budget des dépenses
2002-2003

Rapport sur les plans et les priorités

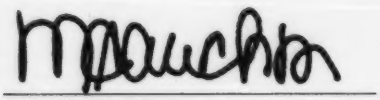

Martin Cauchon
Ministre de la Justice

Table des matières

Messages

Message de la présidente 1
Déclaration de la direction 4

Raison d'être

Mission 5
Résultat stratégique 5
Objectifs stratégiques 5

Plans et priorités

Justification 6
Défis et risques 6
Résultats escomptés 7
Partenariats 12
Suivi 13
Total des dépenses prévues 14

Organisation 15

Annexes

Coût net du programme 17
Loi administrée par la Commission du droit du Canada 18
Contacts 18

Messages

Message de la présidente

Il me fait plaisir de présenter ce cinquième Rapport sur les plans et les priorités de la Commission du droit du Canada. Le mandat de la Commission est de fournir des conseils au Parlement pour que des réformes judicieuses du droit soient effectuées. Pour ce faire, la Commission doit remettre en question les aspects fondamentaux de notre système juridique, inventer des nouveaux concepts de droit et encourager le débat au sujet du droit et de son rôle dans notre société.

Pour que la réforme réponde aux besoins de la société canadienne pour les années à venir, il est nécessaire de dépasser les catégories juridiques traditionnelles. Il faut s'interroger sur la façon dont le droit est vécu par les Canadiens et Canadiennes et sur les forces complexes et dynamiques qui le façonnent.

Dans cet esprit, la Commission a élaboré, au cours des cinq dernières années, un plan de recherche qui favorise des approches multidisciplinaires vis-à-vis de la réforme du droit et qui valorise la contribution de perspectives diverses sur la mise en place d'un système juridique équitable. Son plan de recherche est organisé en fonction de thèmes axés sur les rapports – personnels, sociaux, économiques et de gouvernance - et non en fonction des catégories juridiques traditionnelles - afin que l'ampleur de l'enquête soit élargie et qu'un plus grand nombre de questions fondamentales puissent être posées. Par exemple, il ne s'agit pas seulement de savoir si le droit criminel est bien adapté à la réalité sociale actuelle, mais plutôt de savoir si le droit criminel est la réponse à un enjeu social donné ou si d'autres mécanismes pourraient mieux aider la société canadienne dans les années à venir.

Afin de réaliser ce mandat qui repose sur une conception innovatrice du droit et de la réforme du droit, la Commission doit agir comme point de ralliement et d'échanges entre, d'une part, les expériences des Canadiens et Canadiennes et leurs aspirations en matière de justice, d'autre part, les préoccupations des décideurs et finalement, le monde académique qui a réfléchi sur la réforme du droit. Ce n'est que grâce à cet échange dynamique entre les citoyens, les décideurs et les universitaires qu'une réforme judicieuse du droit pourra être réalisée. C'est cet aspect qui constitue la contribution unique d'une agence indépendante comme la Commission : elle peut susciter une réflexion chez les Canadiens au sujet de nouvelles idées sur le droit et la justice tout en s'assurant que ces nouvelles idées répondent bien aux problèmes du système juridique.

Tenir compte des préoccupations des Canadiens et des Canadiennes

Au cours de l'exercice 2002-2003, la Commission continuera d'engager les Canadiens et les Canadiennes dans son programme de réforme du droit. Cet engagement se traduit par

la création de méthodes efficaces de permettre au grand public de participer aux débats sur le droit.

La Commission participe régulièrement à des conférences partout au Canada non seulement pour présenter les résultats de ses recherches, mais aussi pour mieux comprendre les besoins des Canadiens et des Canadiennes en termes de réforme. L'effort de diffusion des recherches est important puisqu'il permet un rapprochement des chercheurs et du public et, au bout du compte, un débat mieux informé sur les enjeux de la réforme du droit. La diffusion des recherches et le rapprochement entre chercheurs et grand public se sont faits de plusieurs façons :

- l'organisation de concours dans les écoles secondaires sur un thème juridique;
- la participation des médias et du milieu artistique à la réflexion sur le droit et la justice;
- la production de vidéos et de publications qui sont accessibles à de multiples auditoires;
- l'organisation d'événements publics en collaboration avec d'autres partenaires;
- l'organisation de discussions en ligne;
- la mise à jour régulière d'un site Internet facile d'accès et qui stimule le débat critique;
- l'organisation d'une conférence internationale pour rassembler les chercheurs, les décideurs et les intervenants.

Comprendre les préoccupations des décideurs

Pour être efficace, la Commission doit comprendre les obstacles au changement. Parfois, la perspective d'un changement entraîne une certaine résistance parce que les réformes ne répondent pas à la manière dont un problème a été défini par les décideurs, au gouvernement et ailleurs. La Commission doit alors encourager les décideurs à redéfinir les contours des problèmes à la lumière des recherches et des nouvelles idées.

La Commission s'est efforcée de rendre ses découvertes et son travail accessibles aux décideurs. Elle continue aussi de participer aux réseaux de réflexion et de politiques à la grandeur du Canada et de faire participer les autres organismes à l'analyse des incidences de ses travaux.

Établir des liens avec le monde des idées

La Commission assume un rôle essentiel dans l'identification des meilleures idées sur le droit et la réforme du droit, et elle doit évaluer si ces idées peuvent répondre aux lacunes du système ou aux problèmes prévus.

Afin de demeurer au courant des progrès réalisés dans le domaine des sciences sociales et du droit, la Commission a établi des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs et d'organismes communautaires qui peuvent contribuer aux travaux qu'elle accomplit. Elle

a aussi encouragé l'utilisation de groupes d'étude regroupant des représentants de plusieurs disciplines, ainsi que des experts du domaine du droit civil et du common law. La Commission ne pourra proposer des réformes du droit valables que si elle examine de différents angles la manière dont les injustices surviennent et la manière dont elles peuvent être corrigées.

La Commission joue aussi un rôle de premier plan dans l'élaboration de partenariats créatifs avec des institutions universitaires, des organismes de recherche sur les politiques publiques et la communauté. Ceux-ci assurent un accès constant aux nouvelles idées et aux méthodes de recherche innovatrices.

En bout de ligne, la Commission du droit sert de catalyseur pour le renouvellement du droit pour répondre aux besoins actuels et futurs de la société canadienne. Elle propose des changements fondés sur la meilleure recherche disponible, qui répondent aux préoccupations des décideurs et qui continueront de tenir compte des aspirations d'une société préoccupée de justice.

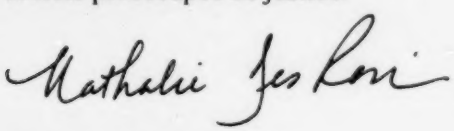

Nathalie Des Rosiers
Présidente

Représentation de la direction

Rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2002-2003 de la Commission du droit du Canada.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités;*
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le Rapport sur les plans et les priorités.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

Date : _____

Raison d'être

Mandat

La raison d'être de la Commission du droit du Canada est évoquée dans sa mission qui est:

> **d'engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit, afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.**

Résultat stratégique

Le résultat stratégique de la Commission consiste en des conseils indépendants sur l'amélioration, la modernisation et la réforme du droit canadien, de ses institutions et de ses procédures pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins changeants de la société canadienne.

Objectifs stratégiques

Aux termes de l'article 3 de sa loi constituante, la Commission doit articuler ses recherches autour des objectifs suivants :

- ***Nouveaux concepts juridiques*** : la Commission doit travailler à l'élaboration de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques;
- ***Efficacité et accessibilité*** : la Commission doit instituer des mesures qui rendent le système juridique plus efficace, plus économique et plus accessible;
- ***Stimulation d'un débat critique*** : la Commission doit encourager la participation à un débat critique au sujet du droit et de l'application de ce dernier dans la société canadienne. Elle est encouragée à établir des réseaux avec les milieux universitaires et les autres collectivités, de façon à assurer leur coopération et leur coordination relativement aux initiatives de réforme du droit;
- ***Éliminer les règles désuètes et les anomalies du droit*** : la Commission est chargée de travailler à la suppression des règles de droit tombées en désuétude et des anomalies du droit.

Plans et priorités

Justification

Le cadre directeur du programme de recherche pour la période de planification comprend quatre thèmes généraux : les rapports personnels, les rapports sociaux, les rapports économiques et les rapports de gouvernance.

Un tel cadre directeur permet de souligner la suprématie des rapports et le rôle structurant du droit dans la forme des relations entre personnes dans la société moderne. Ce sont ces rapports mêmes, et non les règles de droit spécifiques, qui constituent le point de départ de la recherche. Les études porteront sur les rapports choisis non pas comme étant des reflets passifs des concepts juridiques, mais plutôt comme étant des institutions sociales dynamiques.

Cette articulation thématique de la recherche autour de différents rapports reflète l'engagement de la Commission envers la recherche de nouveaux concepts juridiques et de nouvelles perspectives en matière de réforme du droit. La Commission a aussi entrepris l'examen d'une question précise, à savoir « qu'est-ce qu'un crime? », à la lumière des quatre types de rapports et ce, afin de regrouper et de miser sur les introspections relatives à ces quatre types de rapports.

Défis et risques

Les attentes en matière de réforme du droit sont à la fois élevées, variées et parfois contradictoires. L'un des principaux défis de la Commission est donc de cerner les domaines où ses interventions seront à la fois pertinentes et opportunes afin de favoriser l'évolution tant sur le plan de la perception, de la conception que de l'administration du droit.

Les Canadiens et les Canadiennes veulent que leur droit incarne la justice et que leur système juridique soutienne cet idéal. Ils s'attendent à ce que les institutions juridiques soient transparentes et responsables. Ils veulent que le droit respecte et favorise les valeurs fondamentales de leur tradition politique démocratique. En même temps, ils veulent que le droit tienne compte des nouveaux besoins de la société.

De plus, la complexité des transformations qui touchent notre société sur le plan social et économique suggère que des solutions juridiques simplistes ne suffiront pas. L'élaboration d'une approche qui tient compte de la participation requise d'une multitude d'acteurs au changement social représente un autre défi.

Résultats escomptés

Rapports personnels

Le droit canadien repose sur un certain nombre d'hypothèses sur la manière dont les personnes organisent leur vie privée et se lient avec leurs partenaires, parents, enfants et d'autres individus avec lesquels elles entretiennent une relation de nature personnelle. Comme bien souvent, ces hypothèses ne sont pas en accord avec la réalité, les politiques et processus juridiques qui en découlent sont devenus désuets, voire dommageables.

Depuis sa création, la Commission a lancé un certain nombre de projets de recherche dont l'objet est d'analyser en profondeur les différents types de rapports de dépendance et d'interdépendance. Le but ultime est d'arriver à comprendre comment le droit perçoit et articule ces rapports de nature personnelle et comment il peut, à certains égards, pallier ou exacerber le déséquilibre des pouvoirs à l'intérieur de tels rapports, déséquilibre qui peut mener à des abus, même à l'exploitation de l'une des parties par l'autre.

Personnes âgées

Les travaux de la Commission sur les rapports personnels intimes entre adultes étant maintenant terminés après la présentation d'un rapport au Parlement, ses efforts porteront maintenant sur les rapports personnels entre personnes âgées.

Voici quelques questions pour lesquelles la Commission manifeste de l'intérêt dans l'exploration de ces rapports. Pourquoi le droit est-il plus interventionniste ou radical lorsque les rapports se rapportent à des personnes âgées? Existe-t-il d'autres façons dont le droit peut répondre, des façons qui accorderaient plus de pouvoir aux personnes âgées et qui leur permettraient de façonner leurs rapports selon leurs besoins ou désirs particuliers?

L'examen du paysage juridique effectué par la Commission a permis l'identification d'un certain nombre de façons dont le droit peut, directement ou indirectement, avoir des impacts négatifs sur les rapports personnels intimes des personnes âgées. La Commission suppose que ces impacts peuvent être symptomatiques de la division qui existe entre la réalité des rapports entre personnes âgées et la manière dont les autres les perçoivent. Le droit semble parfois parternaliste, parfois arbitraire et parfois discriminatoire envers les personnes âgées.

La Commission du droit cherche à identifier et à proposer des façons plus adéquates et plus efficaces pour que le droit appuie les personnes âgées et leurs rapports personnels.

Les travaux dans ce domaine seront réalisés en partenariat avec d'autres organismes. D'abord, des recherches supplémentaires seront effectuées sur les enjeux juridiques reliés aux personnes âgées, en collaboration avec le British Columbia Law Institute. Ensuite, un projet majeur sur les rapports intergénérationnels sera entrepris en collaboration avec les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques. Enfin, sur la base de ces projets

et de ses propres recherches, la Commission rédigera un document de travail qui invitera les Canadiens et les Canadiennes à se pencher sur ces enjeux.

Rapports sociaux

Dans le cadre de son thème portant sur les rapports sociaux, la Commission explore les concepts de sécurité et de conflit. Les rapports sociaux harmonieux et sains reposent sur la confiance , l'interdépendance et le respect. Mais la mésentente et le conflit sont des incidences inévitables de la vie de tous les jours.

Dans le passé, le droit dépendait grandement des institutions publiques comme le système de justice criminelle et la police publique pour résoudre les conflits et assurer la sécurité. Toutefois, les Canadiens s'en remettent de plus en plus aux méthodes non formelles de résolution des conflits et aux institutions privées pour assurer leur sécurité. Les recherches de la Commission ont pour objectif l'étude des incidences que ces dispositions ont sur les vies des Canadiens.

Ordre et sécurité

Dans les États démocratiques libéraux, on assume que le gouvernement est responsable de fournir la sécurité requise et ce, par la création de forces de police contrôlées par l'État. Toutefois, au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à un découplage graduel de la police et de l'État. L'État demeure un joueur important dans la prestation et la mise en application des services de police, mais il n'est plus le seul intervenant institutionnel offrant des garanties de sécurité aux citoyens. Il existe maintenant une vaste gamme d'organismes de police privés, par exemple des entreprises privées de sécurité, des compagnies d'assurance, des comptables judiciaires et des services de sécurité privés internes mis en place par diverses compagnies. Ces agences privées de services de police ne font plus que protéger la propriété privée; elles participent activement au maintien de l'ordre, ainsi qu'aux enquêtes et à la prévention reliées aux crimes commis dans des lieux publics.

Si les services de police sont fournis par l'entremise d'un réseau d'intervenants publics et privés, quelles sont les incidences en ce qui concerne les enjeux de la justice fondamentale? Comment peut-on faire en sorte que ces réseaux de services de police respectent les valeurs démocratiques, la justice ou l'égalité? Le concept voulant que les services de police doivent répondre de la loi, doivent être impartiaux et doivent respecter une culture d'indépendance est-il en voie de changer? De quelle manière ce concept doit-il changer?

Après la publication d'un document de travail au printemps 2002, la Commission entreprendra une série d'activités qui encourageront les Canadiens et Canadiennes à participer à la discussion sur les incidences que les changements apportés aux services de police produiront sur leur vie. Divers forums publics seront tenus pendant l'exercice en cours, et le point culminant de ces forums sera une conférence internationale qui aura lieu

à Montréal en février 2003. La Commission espère ainsi être en bonne position pour produire un rapport à l'intention du Parlement.

Justice transformatrice

Les limites des modèles de justice criminelle et civile en matière de réponse aux conflits ont été bien documentées par les chercheurs et les commentateurs. En justice criminelle, des efforts ont été consacrés à l'établissement de solutions de rechange à la sanction et à l'incarcération pour réhabiliter les contrevenants, pour répondre aux besoins des victimes et pour appuyer les communautés. En justice civile, on a aussi tenté de trouver des solutions de rechange aux tribunaux pour résoudre les conflits reliés à des contrats, à des revendications sur la propriété, au droit familial et autres.

La justice réparatrice du droit criminel et les solutions de rechange aux conflits du droit civil sont étroitement reliées. Elles tentent toutes les deux de mettre en place une nouvelle compréhension de la manière dont nous pouvons imaginer les procédés par lesquels les conflits sont nommés et structurés, les suppositions quant aux personnes qui peuvent représenter des parties appropriées à un conflit et quels pourraient être les résultats correctifs optimaux.

Au cours des dernières années, la Commission a consulté les Canadiens et Canadiennes pour connaître leurs perceptions sur le système de justice et sur la possibilité que les principes et pratiques de la justice réparatrice puissent fournir une structure efficace pour répondre aux conflits, dans un contexte criminel ou dans un contexte civil.

Le document de travail de la Commission intitulé *De la justice réparatrice à la justice transformatrice* a été distribué à grande échelle aux Canadiens. À la suite de la distribution de ce document de travail, la Commission a produit un document vidéo intitulé « *Points de vues sur la justice réparatrice : Le défi des conflits pour les collectivités* ». Ce document vidéo explore le rôle de la communauté dans le processus de résolution de conflits. La Commission a aussi financé un certain nombre de projets supplémentaires portant sur la résolution de conflits dans un contexte criminel et dans un contexte civil.

La Commission tiendra un forum public sur la justice réparatrice dans un contexte criminel dans le but d'analyser les espoirs et les craintes des Canadiens et Canadiennes dans des domaines particuliers au Canada en ce qui concerne la justice réparatrice. Elle pourra ensuite mieux consolider ses recherches et ses consultations afin de publier un rapport à l'intention du Parlement au cours du prochain exercice.

Rapports économiques

Un bon nombre de rapports parmi les plus importants de nos jours sont des rapports à caractère économique, lesquels visent notamment la reconnaissance, l'attribution et la distribution des ressources. L'orientation de la Commission à cet égard vise à examiner

comment on pourrait mieux articuler le droit de manière à accroître la force économique tout en sauvegardant les valeurs sociales fondamentales.

L'évolution des tendances dans le domaine du commerce, de la consommation, de l'éducation et du travail présente d'importants défis, en raison notamment de la dislocation que ces tendances occasionnent sur le plan de l'emploi, de la famille et des collectivités qui sont touchées. La Commission croit qu'en voyant les activités commerciales dans un cadre relationnel, on pourra à mieux cerner comment le droit peut apporter les réponses qui s'imposent devant les perturbations humaines et sociales occasionnées par l'économie en transition.

Sûretés

La transformation de l'économie d'une économie foncière et de capitaux en économie de connaissance et d'information présente d'importants défis pour l'infrastructure juridique, pour son régime de sécurité et autres. En mettant l'accent sur le régime de la propriété intellectuelle, la Commission a produit un document de réflexion sur la manière dont l'incertitude dans le régime juridique au sujet des sûretés a un effet sur l'investissement. Elle a aussi été l'hôte d'une conférence internationale sur ce sujet en novembre 2001. L'initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie en droit commercial élaborée par la Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada.

L'accès à l'investissement est difficile pour les entreprises qui détiennent principalement des biens de propriété intellectuelle. Ce problème peut découler de l'incertitude du droit en ce qui concerne l'enregistrement des sûretés fédérales sur ces biens. Il peut aussi découler de la culture des prêteurs traditionnels et de problèmes d'évaluation.

À l'automne 2002, la Commission prévoit publier un rapport faisant ressortir certaines améliorations pratiques qui pourraient être apportées pour faciliter l'accès à l'investissement pour les entreprises axées sur l'information. Ce rapport devrait proposer des solutions allant au-delà de réformes législatives et comprenant de la formation, de l'information, de la sensibilisation, ainsi que des solutions pratiques comme des communications entre les différents systèmes d'enregistrement provinciaux.

Travail et sécurité

La sécurité économique est plus souvent associée au travail, et le travail est plus souvent associé uniquement au poste occupé par une personne sur le marché du travail. Mais le travail englobe plus que l'emploi rémunéré, et il ne conduit pas toujours à la sécurité économique. La Commission a donc entrepris un projet dans le but d'étudier les façons dont le droit permet aux gens d'obtenir la sécurité économique ou les manières dont il les empêche d'atteindre cette sécurité. Ce projet porte en particulier sur l'étude des rapports économiques découlant du travail dans un sens large.

Le droit joue un rôle important lorsqu'on tente de déterminer quels sont les types de travail qui sont reconnus, valorisés et récompensés, ainsi que ceux qui sont dévalués,

méprisés et interdits. La Commission tentera de déterminer si le droit reconnaît un nombre suffisant d'occupations et si elle fournit un appui adéquat et approprié pour la promotion de la sécurité économique de tous ceux engagés dans un travail au sens large.

En 2002-2003, la Commission terminera sa recherche portant sur ces enjeux, et elle formera un groupe d'étude formé d'experts et d'intervenants qui devront guider ses travaux pour la préparation d'un document de travail et d'une consultation publique.

Rapports de gouvernance

Le thème des rapports de gouvernance vise à cerner les divers mécanismes pouvant permettre d'améliorer la capacité des citoyens à participer concrètement aux divers processus existant au sein des institutions publiques. Les Canadiens et les Canadiennes tendent à délaisser leurs institutions publiques et manifestent un plus grand scepticisme quant à la pertinence de leurs interventions. La Commission étudie les mécanismes de prise de décision au sein des institutions, tant publiques que privées, et cherche à proposer des mécanismes de gouvernance efficaces dans un cadre de transparence et de responsabilisation.

Réforme électorale

Dans le cadre de sa recherche sur les rapports de gouvernance, la Commission a entrepris l'examen du système électoral au Canada afin de mieux comprendre cet élément du système politique canadien et ses incidences sur d'autres aspects de la gouvernance. Le système électoral courant est-il adéquat ou des modifications sont-elles requises? La structure de notre système courant est-il mieux adapté aux réalités politiques de ce pays? Ce système facilite-t-il la participation à la vie publique ou l'empêche-t-il? Quelles sont les attentes des citoyens en matière de système électoral? Les changements apportés au système électoral réduiront-ils le niveau de mécontentement du public à l'égard des institutions gouvernementales?

La Commission prévoit encourager de différentes façons le dialogue public sur des solutions de rechange au système électoral. Elle produira donc un document de travail sur cet enjeu, et elle fera la promotion active du processus de dialogue en permettant aux citoyens de faire valoir leurs opinions sur les valeurs qui, selon eux, doivent être représentées dans leur système électoral.

Responsabilités fiduciaires

Les rapports entre les communautés soulèvent d'importantes questions de gouvernance. Les mécanismes juridiques et politiques qui sont à la base des rapports sont-ils adéquats? Donnent-ils le pouvoir au citoyen? Assurent-ils une représentation valable? Permettent-ils une discussion et des rapports sains?

Depuis sa création, la Commission a appuyé la recherche dans ce domaine, surtout dans le contexte autochtone. Elle a publié un rapport sur la gouvernance autochtone et le document *Parlons franchement à propos des traités*, une collection d'essais sur la

procédure de conclusion de traités. Une troisième publication sur la responsabilité fiduciaire des gouvernements vis-à-vis des communautés autochtones sera ajoutée en 2002. Les incidences de cette étude feront l'objet de travaux supplémentaires qui seront réalisés en partenariat avec la Indigenous Bar Association.

Qu'est-ce qu'un crime?

Outre les quatre domaines thématiques qui forment le plan stratégique de la Commission, des travaux ont aussi été entrepris sur une question qui se rapporte aux quatre domaines. L'objectif est de cerner les motifs pour lesquels certains comportements sont conceptualisés sous la notion de crime, et de vérifier les effets d'une telle conception sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance, en évaluant les diverses possibilités qui s'offrent aux pouvoirs publics afin de régir les comportements indésirables. La Commission a défini que le thème du concours *Perspectives juridiques* de 2002 serait le suivant : «Qu'est-ce qu'un crime? ». Six universitaires provenant de disciplines différentes examineront la question dans un domaine en particulier. Leurs travaux seront publiés grâce à un partenariat de publication avec UBC Press et avec les Presses de l'Université Laval. Afin d'obtenir la participation de groupes d'intérêt plus jeunes, un concours d'essais dans les écoles secondaires sur le thème « Qu'est-ce qu'un crime? » a aussi été lancé et les résultats du concours seront annoncés en 2002.

Enfin, la Commission prévoit produire un document de travail au cours du prochain exercice pour susciter une réflexion au sein du public, des universitaires et du gouvernement.

Partenariats

Comme l'illustre la section précédente, la Commission travaille en partenariat avec le plus grand nombre d'organismes possible.

Une entente pluriannuelle a été établie avec l'Association canadienne des professeurs de droit, la Law and Society Association et le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada pour tenir un concours annuel *Perspectives juridiques* pour la rédaction de documents scientifiques sur un sujet relié au programme de recherche de la Commission.

De même, une compétition annuelle intitulée *Rapports en évolution* est tenue en association avec le Conseil de recherches en sciences humaines et à laquelle peuvent participer les chercheurs de toutes les disciplines qui désirent contribuer à l'évolution du droit. Les deux organismes collaborent aussi en embauchant des universitaires en résidence virtuelle qui travaillent à des projets de la Commission en tant qu'employés détachés de leur employeurs d'origine.

Cette année, une recherche conjointe sera entreprise avec le British Columbia Law Institute sur des questions touchant les personnes âgées et avec les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques sur les rapports intergénérationnels. La coopération de

la Commission avec la stratégie de droit commercial de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada se poursuivra.

La Commission travaille aussi en étroite collaboration avec un certain nombre d'organismes communautaires et bénévoles. Par exemple, elle collabore avec le Mouvement pour la représentation équitable au Canada en participant à la recherche et aux consultations sur la réforme électorale et avec la Indigenous Bar Association en ce qui concerne la responsabilité fiduciaire. Les travaux de la Commission bénéficient aussi des conseils et de la participation de ministères et organismes gouvernementaux tels qu'Élections Canada dans le contexte de la réforme électorale ou du ministère du Solliciteur général pour l'organisation de la conférence internationale sur l'ordre et la sécurité.

De plus, la Commission a établi plusieurs partenariats de publication avec divers éditeurs pour la publication et la diffusion des recherches qu'elle commandite, par exemple avec les Presses de l'Université Laval, UBC Press, les Presses de l'Université d'Ottawa, University of Toronto Press et Carswell.

La Commission continuera à rechercher activement de nouveaux partenariats afin d'enrichir ses travaux et de lui permettre de jouer un rôle efficace de premier plan dans la réforme du droit au Canada.

Suivi

La Commission désire aussi surveiller l'impact produit par ses travaux sur le développement du droit et des initiatives juridiques. Dans ce contexte, elle a effectué un travail de suivi pour le rapport intitulé *La réparation des sévices infligés aux enfants dans des établissements canadiens : La dignité retrouvée*, qui a été publié en 2000. Elle peut maintenant expliquer comment plusieurs recommandations du rapport ont été adoptées dans d'autres pays et comment le rapport a été reçu et accueilli par divers groupes d'intérêt.

De plus, la Commission a mis en place des mécanismes pour s'assurer de pouvoir toujours être en mesure de connaître les attentes des Canadiens et des Canadiennes en matière de réforme du droit. Ainsi maintient-elle un dialogue constant avec divers intervenants susceptibles d'alimenter son programme de recherche. En participant à des réseaux internationaux, elle s'efforce aussi de demeurer au fait de ce qui se fait ailleurs en terme de réforme du droit.

Dépenses prévues de la Commission

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2001-2002*	**Dépenses prévues 2002-2003**	Dépenses prévues 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	3 018,0	**3 076,0**	3 076,0	3 076,0
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	–	–	–	–
Moins : Recettes disponibles	–	–	–	–
Total du Budget principal des dépenses	3 018,0	**3 076,0**	3 076,0	3 076,0
Rajustements**	188,0	–	–	–
Dépenses prévues nettes	3 206,0	**3 076,0**	3 076,0	3 076,0
Moins : Recettes non disponibles	–	–	–	–
Plus : Coûts des services reçus sans frais	122,6	**126,0**	126,0	126,0
Coût net du programme	3 328,6	**3 202,0**	3 202,0	3 202,0
Équivalents temps plein	10	**11**	11	11

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues nettes à la fin de l'exercice courant.

** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis la mise à jour annuelle des niveaux de référence, des initiatives du Budget et des prévisions additionnelles.

Organisation

Mandat

Le mandat de la Commission du droit du Canada est tiré de la *Loi sur la Commission du droit du Canada* qui est entré en vigueur en avril 1997. Le mandat établi par la loi de la Commission est : d'« étudier et revoir le droit du Canada et ses effets, d'une façon systématique qui reflète les concepts et les institutions des deux systèmes juridiques du Canada – le droit civil et la common law. »

Organigramme

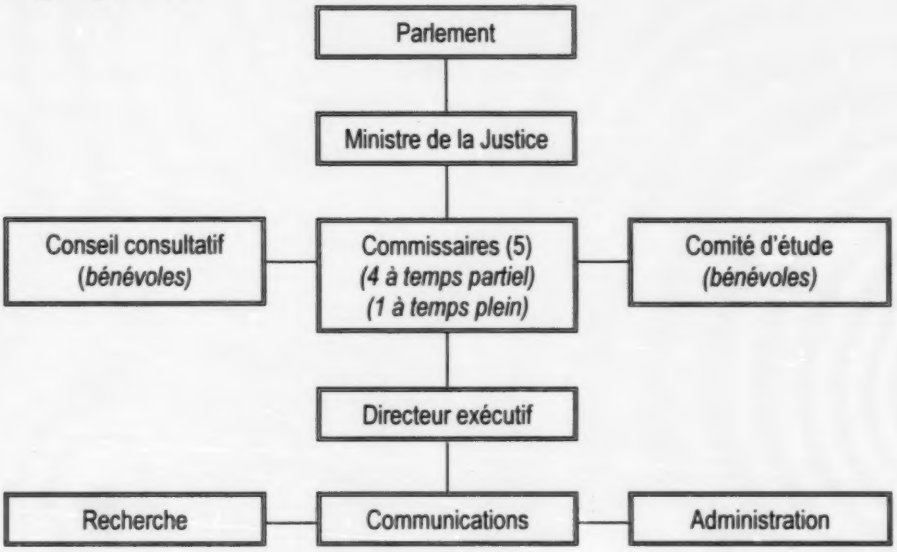

La Commission du droit du Canada est une agence ministérielle indépendante, responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Justice. Le président et quatre commissaires à temps partiel sont nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Justice, pour des mandats d'au plus cinq ans. La Commission est aidée dans ses fonctions par un petit secrétariat dirigé par un directeur exécutif.

La Commission a mis sur pied un conseil consultatif composé de 23 bénévoles représentant la diversité socio-économique et culturelle du Canada ainsi qu'une vaste gamme de disciplines. Le conseil fournit des avis et des conseils quant aux orientations stratégiques et au programme de recherches à long terme de la Commission, à l'examen du rendement et à d'autres questions pertinentes.

Des comités d'étude sont formés, au besoin, pour donner des conseils sur des projets de recherche particuliers. Chaque comité, dirigé par un commissaire, est composé de spécialistes bénévoles de diverses disciplines et de membres des collectivités touchées. La majeure partie de la recherche effectuée à l'appui des comités d'étude sera confiée à contrat à des spécialistes reconnus du secteur privé et du milieu universitaire.

Description du secteur d'activité

La Commission du droit du Canada réalise son mandat en favorisant des recherches pertinentes qui incitent directement les Canadiens et Canadiennes à renouveler le droit. La Commission élabore et met en œuvre des programmes de recherche qui aideront à comprendre le rôle que le droit peut et doit jouer dans la société canadienne.

La Commission utilise diverses formules pour consulter les juristes et les Canadiens en général. En plus de publier et de distribuer des rapports, la Commission utilise d'autres médias et tribunes, notamment en diffusant les résultats de ses études par des moyens électroniques, en parrainant des congrès et des colloques, en organisant des conférences de presse et des assemblées publiques.

Les résultats des recherches et des consultations de la Commission sont résumés dans des documents publics qui font connaître ses conclusions et ses propositions et qui sont distribués à grande échelle. Occasionnellement, celles-ci peuvent prendre la forme de recommandation à l'intention du Parlement et d'autres décideurs.

Annexes

Tableau 7 : Coût net du programme pour 2002-2003

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses prévues nettes	**3 076,0**
Plus : Services reçus sans frais :	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	**65,6**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	**60,4**
	126,0
Coût net du programme pour 2002-2003	**3 202,0**

Loi administrée par la Commission du droit du Canada

Loi sur la Commission du droit du Canada (L.C., 1996, ch. 9)

Adresse

Commission du droit du Canada
Immeuble Trebla, 11e étage
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Téléphone : (613) 946-8980
Télécopieur : (613) 946-8988
Courrier électronique : info@cdc.gc.ca
Site Web : www.cdc.gc.ca